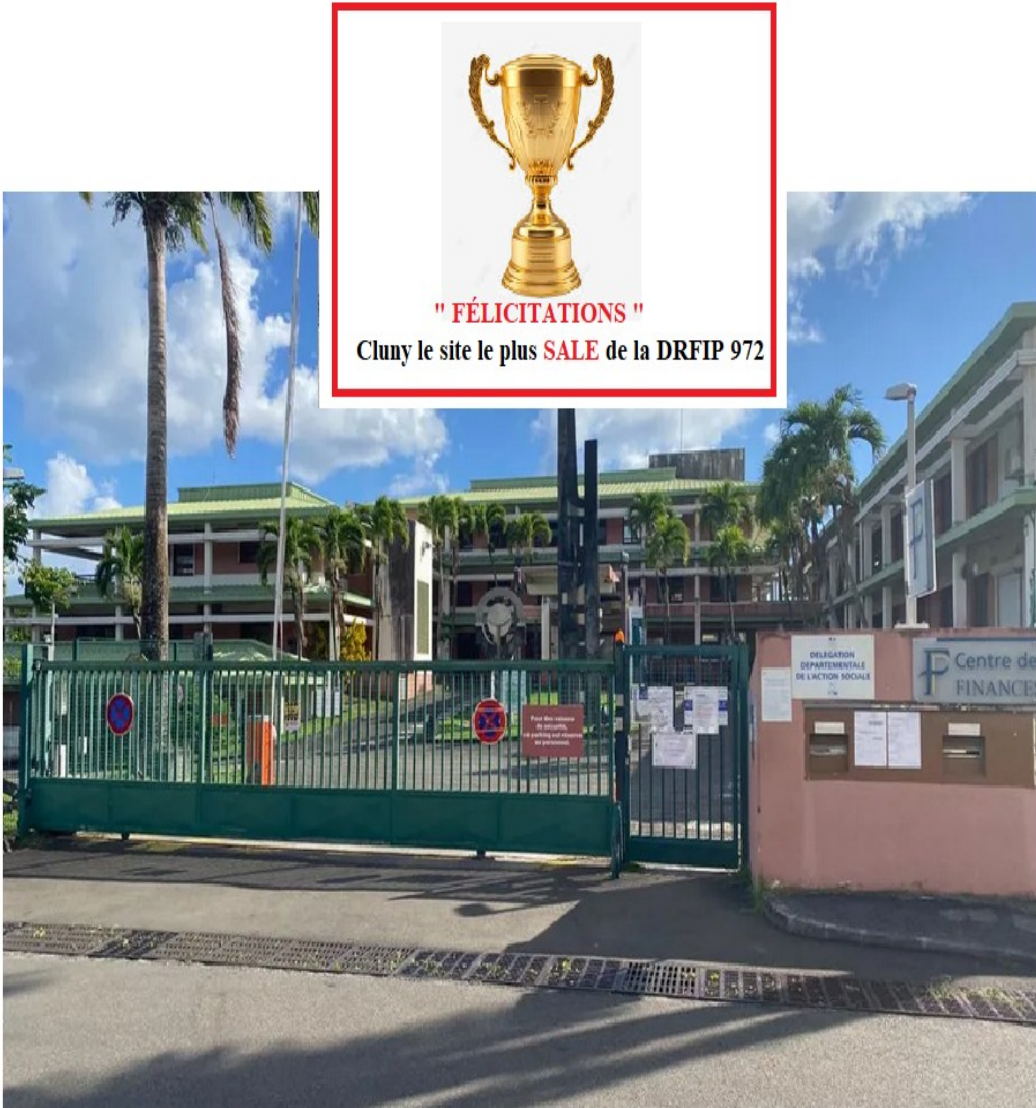




Édition spéciale : CLUNY



C’est avec beaucoup d’ironie, que nous décernons le titre de site **le plus SALE de la DRFIP 972** au centre des finances publiques de Cluny. Sur l’ensemble de la Martinique, nous n’avons jamais vu une pareille situation qui dure depuis trop longtemps !

SCANDALEUX : Le rapport de l’ ISST d’une vingtaine de pages résumé en 5 points par la direction

Voilà comment la direction nous présente le rapport de l’inspectrice santé sécurité au travail établi le **22/12/2023** présenté aux organisations syndicales en instance le 15/04/2024 avec pour certain travaux une date limite de réalisation au **31/12/2024**.

Synthèse des actions à engager suite aux rapports de l’ISST

L’Inspectrice Santé Sécurité au Travail a effectué une visite du site de Cluny le 18/10/2023, dans un contexte où le site était partiellement en travaux (toiture, climatisation). Cette visite a donné lieu à un rapport établi le 22/12/2023 lequel comprend un nombre important de recommandations et d’actions à engager. Ce rapport a donné lieu à la mise en place d’un plan actions au sein de la division BIL afin de corriger rapidement les dysfonctionnements constatés.

Parmi les recommandations de l’ISST, 5 d’entre elles sont particulièrement signalées :

	Recommandations	Date limite de réalisation	Observations
1	Réaliser les travaux de mise en conformité suite aux contrôles réglementaires	31/12/2024	Sous réserve du montant du devis
2	Identifier les câbles électriques non protégés et mettre en place une protection	30/04/2024	
3	Remplacer les portes coupe-feu ou les joints	31/12/2024	Sous réserve du montant du devis
4	Réparation de fuites d’eau dans les archives et enlèvement et tri des cartons, boîtes d’archives	30/06/2024	
5	Réparation des dalles posées sur le cheminement vers l’escaliers de secours extérieur	30/04/2024	

La réalisation des recommandations 1 et 3, en 2024, dépend du montant des devis fournis par les prestataires. Les montants des devis seront a priori élevés et les crédits du BOP 156 seront sans doute insuffisants. S’agissant de la mise en conformité des installations électriques, le financement par le programme RESILIENCE II est envisagé. Si cette possibilité est validée, les travaux pourront s’effectuer en 2024 en amont des travaux de relamping.

UN SITE AMIANTÉ

Petit rappel des faits :

L’Administration n’a jamais ignoré la présence d’amiante à Cluny et pourtant, c’est seulement en 2017 que les organisations syndicales ont eu le diagnostic complet de l’amiante concernant ce site (DTA).

Avant cette date, et pendant des années, en présence des agents comme du grand public, des ouvriers sont régulièrement intervenus sur des chantiers de réaménagement du site et ce, sans aucune protection et sans aucune mise en garde particulière contre l’exposition à l’amiante présente dans les sols, murs et flocages des bâtiments.

C’est seulement depuis fin 2017 que les mesures nécessaires ont été mises en œuvre, notamment grâce à l’insistance et à la vigilance de la **CGT FINANCES PUBLIQUES 972**.

Face au déni et à l’irresponsabilité des décideurs locaux, aujourd’hui, notre inquiétude est grande pour ce qui est de l’exposition passée dont l’Administration est pleinement et entièrement responsable.

Malgré les engagements pris, le recensement, l’identification et le suivi de l’ensemble des agents sont restés opaques et les attestations délivrées sont pour certaines incohérentes et surtout minimisent les faits.

Par ailleurs, dans la course effrénée aux économies, l’Administration n’a pas respecté les normes obligatoires en cas de traitement de l’amiante (normes AFNOR,) et notamment le guide de prévention risque amiante établi par notre ministère en 2012 :

- le mode opératoire utilisé n’était pas conforme à la réglementation;
- le dispositif n’a pas été présenté au médecin du travail ni à l’époque en CHSCT;
- aucune mesure d’empoussièrement n’a été réalisée pendant les travaux alors que les agents et les usagers étaient dans les locaux ;
- aucune réponse de l’administration n’a été apportée aux nombreuses fiches de signalement faites par les agents pendant les travaux signalant des émissions de poussières et les multiples interventions faites lors des CHSCT. L’administration est restée secrète sur le lieu de stockageet de recyclage des déchets d’amiante. À notre connaissance, la Martinique ne dispose d’aucun centre de traitement de ce type ; or la réglementation impose le recyclage.



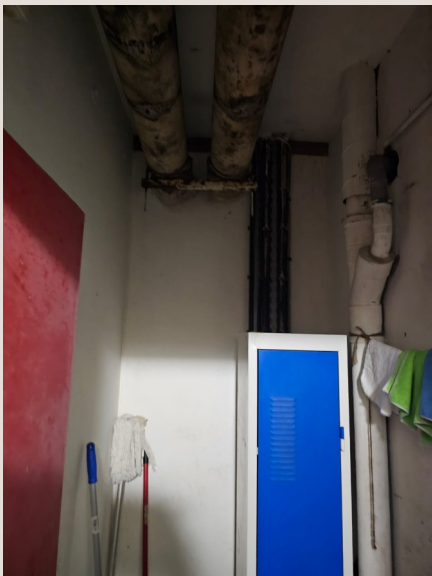
Bienvenue à « Moisissures Land » !!



Agents du centre, usagers, femme de ménages = pas de jaloux ! Moisissures et saletés pour tout le monde !
Allez ! Cadeaux !! C’est la direction qui régale et pas qu’à Noël, c’est toute l’année !



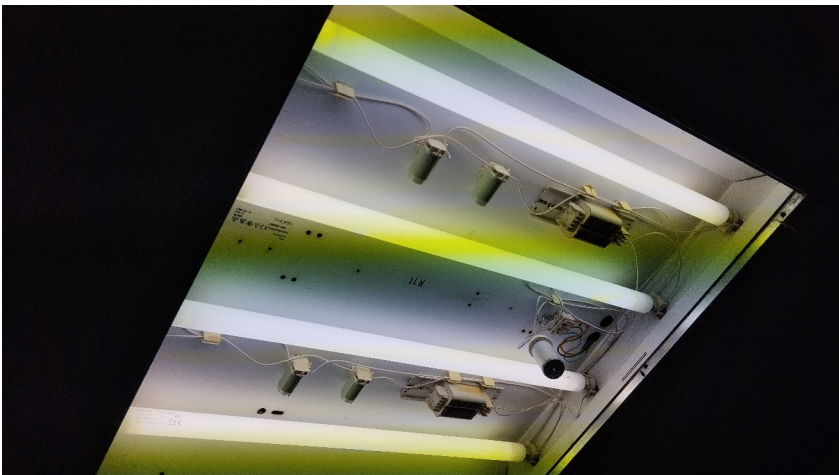
Le local des femmes de ménage



De la moisissure, des portes de toilettes endommagées qui peuvent rester ouvertes à base de subterfuges divers et variés.
La climatisation qui coule dans les bureaux...

Faut-il en rire ou pleurer ?





Encore cadeau = pour les ouvriers réalisant des travaux

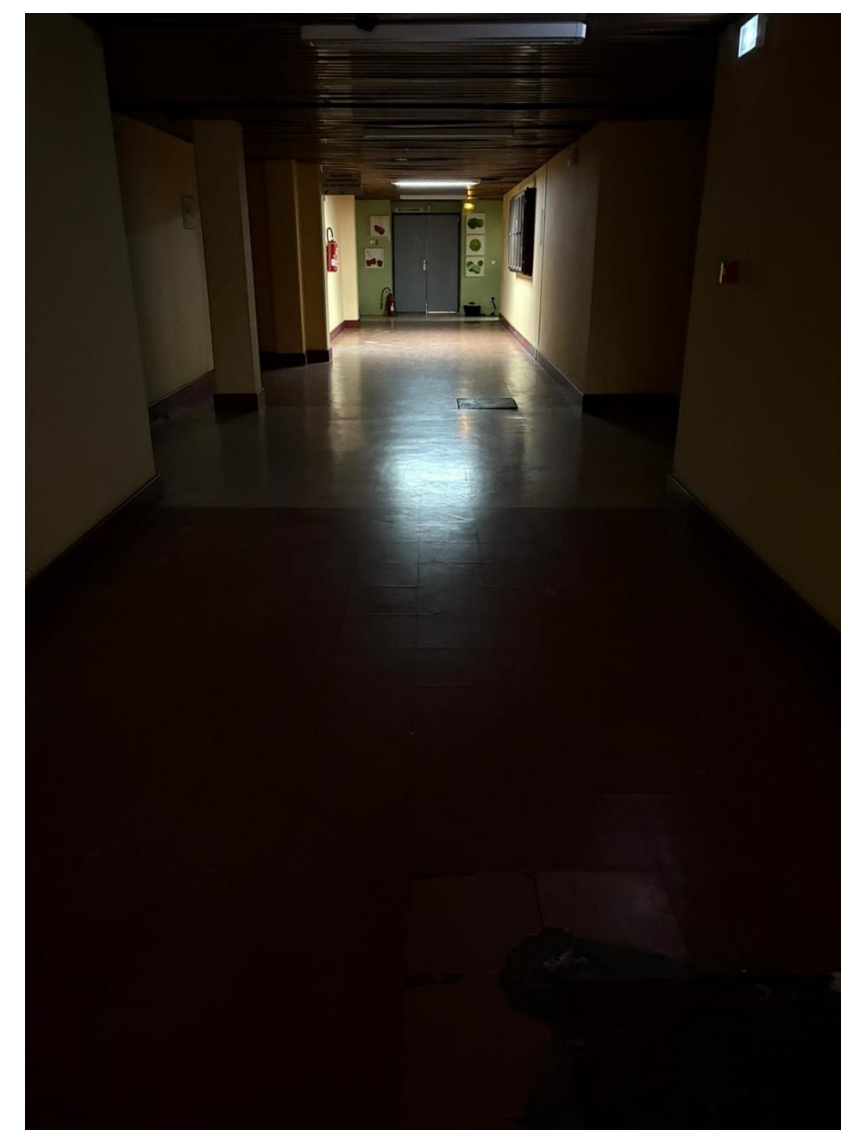


29 AVRIL 2024 travaux d'ouvriers sans respect du protocole sur site amianté car eux-mêmes pas au courant du problème d'amiante !

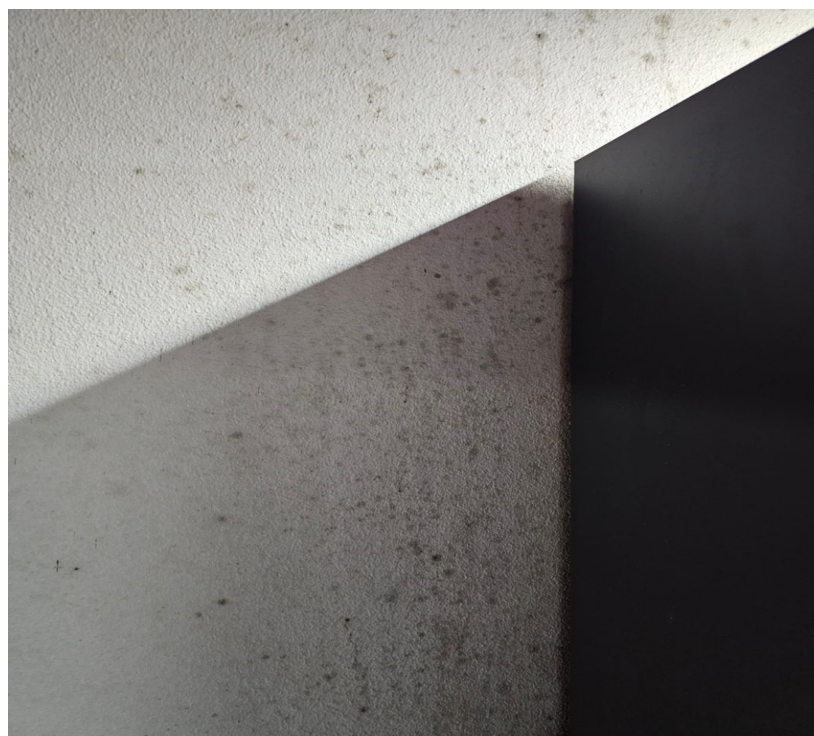
Faudra-t-il un drame ?

La situation est plus que jamais urgente mais la direction joue la montre et se contente de mettre un pansement sur une jambe de bois, avec un éternel tjokaj sans prendre l'urgence de la situation !





Un couloir glauque, un éclairage défectueux pour accéder au réfectoire.



Les travaux de l'ANSES

L'expertise menée par l'Agence confirme l'existence **d'effets avérés sur la santé respiratoire** liés à l'exposition aux moisissures. Ces effets incluent, d'une part, le développement et l'exacerbation de l'asthme chez les enfants et les adultes exposés sur leur lieu de travail et, d'autre part, la rhinite allergique.

<https://www.anses.fr/fr/content/renforcer-la-prévention-contre-le-développement-des-moisissures-dans-les-bâtiments-et-leurs>



AGENTS DE CLUNY, IL EST TEMPS DE DIRE STOP !

La direction ne vous respecte pas et encore moins votre santé et votre sécurité !

Ne minimisez pas l’impact de ces conditions de travail sur votre santé, car si pour l’instant vous ne ressentez pas les effets ce sera sur le long terme quand il sera trop tard !

Arrêtons de nous habituer à l’inacceptable !!!

L’obligation de sécurité et de santé est une obligation de résultat.

Le simple fait de ne pas arriver à ce résultat peut suffire à engager la responsabilité de la Direction.

La souffrance au travail, générée par un stress continu (type « burn out ») peut être qualifiée de maladie imputable au service, à caractère professionnel.

Il est donc urgent de renforcer la prévention, de mettre en sécurité les agents, de les installer dans des conditions de travail décentes.

Les agents doivent :

- contacter les collègues de la CGT
- rédiger des signalements sur le registre santé sécurité au travail car :

« Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Ces observations ou suggestions donneront lieu à une réponse de la direction qui figurera dans le registre dématérialisé. »

http://dfp972.intranet.dgfip/les_agents/condit-de-vie/PREV-02-RSST/RSST.htm

Il est impératif que vous soyez en masse à effectuer des signalements (rajouter des photos) pour que la CGTM-FIP 972 puisse mettre la direction devant ses responsabilités !

Vous êtes les premiers concernés !

NE LAISSEZ PAS LA DIRECTION DÉCIDER POUR VOUS !!!

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/>



L’UNION CGT-FO-FSU reviendra en janvier sur Cluny nous vous indiquerons la date ultérieurement.

Pour rappel nos précédents ZÉPON :

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/presse/zepon/article/zepon-no1>

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/presse/zepon/article/zepon-no2>

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/presse/zepon/article/zepon-no3>

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/presse/zepon/article/zepon-no4>

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/presse/zepon/article/zepon-no5>

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/presse/zepon/article/zepon-no6>

<https://972.cgtfinancespubliques.fr/presse/zepon/article/zepon-no7>

